

Activités Sociales et Culturelles

Pour récupérer 200 € par personne, battez-vous avec nous!

Juin 2011 - IN

L'action en Justice menée par la CFE-CGC/UNSA est l'exemple de ce que les personnels de l'Unité Économique et Sociale de France Télécom-Orange peuvent, s'ils en font la démarche, gagner contre la Direction de l'entreprise pour récupérer les sommes qu'elle a indûment captées sur les budgets restauration et aide sociale, dont les CE lui avaient confié la gestion.

Les personnels de FT SCE/Orange Business Services (où la CFE-CGC/UNSA est majoritaire au CE) sont assurés de récupérer cet argent. Dans les autres entités, c'est à vous de **vous mobiliser pour récupérer 200 euros par personne**, en signant la pétition au verso de ce document.

Les ASC à France Télécom-Orange : environ 1600 € par personne et par an

Le budget des Activités Sociales et Culturelles (ASC) de l'UES France Télécom-Orange est le 3^{ème} de France, après celui d'EDF (400 millions) et de la Poste (300 millions).

Lorsque France Télécom a été privatisée, le budget dépensé par la Direction a été évalué, et, comme le prévoient les règles du Code du Travail, il a été ramené à un pourcentage de la masse salariale totale.

Aujourd'hui, il représente environ 160 millions d'euros par an, qui sont globalement répartis comme suit :

- environ 60 millions pour la restauration, ou 600 euros par personne
- environ 100 millions pour les ASC hors restauration, ou 1 000 euros par personne

La Loi prévoit que ce budget soit versé directement à chaque CE (Comité d'Établissement), au prorata de la masse salariale ou des effectifs. Le versement proportionnel aux effectifs qui a été choisi est le plus juste, sinon les CE ayant une masse salariale faible auraient eu moins d'argent par salarié.

Considérant certaines activités, telles la restauration, l'aide d'urgence ou le calcul du Quotient Familial, difficiles à gérer, certaines organisations syndicales ont demandé que les CE puissent les déléguer à la Direction.

Certains CE ont aussi fait le choix de reverser près de 50% du budget ASC au CCUES (Comité Central), sauf ceux de la Corse (à majorité Syndicat des Travailleurs Corses), d'Orange et le SCE/Orange Business Services (à majorité CFE-CGC/UNSA).

Depuis 5 ans, ce dernier refuse de remonter les fonds des ASC au CCUES et en assure la gestion de façon autonome. Le personnel de SCE/Orange Business Services se félicite chaque jour de la politique mise en place par la CFE-CGC/UNSA.

La Direction a capté une partie du budget de la restauration

Lors de leur mise en place, tous les CE ont choisi de laisser la Direction gérer les restaurants d'entreprise.

Très rapidement la CFE-CGC/UNSA a constaté que le budget de la restauration et des aides sociales d'urgence n'était pas correctement géré. Malgré ses alertes, les 5 autres organisations ont persisté dans leur décision de laisser la gestion de la restauration à la Direction

La Direction en profite pour ne pas utiliser la totalité du budget et verser les montants non utilisés sur le compte des actionnaires!

Comment ? Pendant 6 ans, la Direction a refusé d'engager les frais nécessaires à la rénovation des restaurants d'entreprise. Sa politique de réduction des coûts s'applique aussi aux prestataires de la restauration, provoquant un effondrement de la qualité et la désertion des cantines. La densification de certains sites crée à contrario un engorgement des restaurants qui ne peuvent plus suivre. Autant de situations qui concourent à une baisse du nombre de repas servis et donc des subventions accordées.



Résultat : en toute illégalité la direction de l'entreprise a soustrait entre 2005 et 2008, quelque 20 millions d'euros qui appartiennent à l'ensemble des comités d'établissements de France Télécom-Orange!

Pire, pendant 3 ans, la Direction a bloqué les sommes dédiées à l'aide sociale (2 millions d'euros par an), pourtant prévues dans les budgets ASC, et, au plus fort de la crise sociale, ne les a délivrées qu'au compte-goutte, pour essayer d'économiser dessus! Inqualifiable!

La CFE-CGC/UNSA attaque la Direction en Justice... et gagne!

Le 1er décembre 2009, après plusieurs sommations restées sans effet, la CFE-CGC/UNSA (via le CE de SCE/Orange Business Services), assigne la Direction de France Télécom devant le Tribunal de Grande Instance de Paris pour que l'argent indûment prélevé soit rendu aux personnels.

Le juge s'est appuyé sur les montants inscrits dans les documents de référence remis aux actionnaires lors des Assemblées Générales pour valider les demandes de la CFE-CGC/UNSA.

La décision du 17 mai 2011 « condamne la société France Télécom à payer au comité d'établissement SCE :

- 1 121 553,55 euros au titre du solde de la dotation aux activités sociales et culturelles de 2005 à 2008
- 125 211 euros au titre des aides remboursables de 2005 à 2007 »

Rapporté à l'ensemble de l'UES France Télécom-Orange, ce sont donc 21 millions d'euros pour les ASC. et 2,3 millions d'euros pour l'aide sociale qui ont été soustraits par la Direction.

Cela représente 200 euros par salarié.

Tous les personnels sont donc fondés à recevoir un montant de 200 euros (net de charges sociales et d'impôts).

Une seule condition : le CE des personnels concernés doit avoir attaqué la Direction pour récupérer l'argent.

La CFE-CGC/UNSA propose que chaque CE demande le reversement de l'argent.

Or, jusqu'à présent, seul le CE de SCE/Orange Business Services, à l'initiative de la CFE-CGC/UNSA majoritaire, s'est lancé dans la procédure. Lors du CE du 13 février 2009 où cela s'est décidé, la CGT, la CFDT et SUD ont voté contre!

> Pour convaincre les élus des autres organisations syndicales, nous vous invitons à soutenir notre demande en signant la pétition ci-dessous.

et me les reverse directement sous forme de :				
	☐ chèques culture	☐ chèque	s cadeaux	☐ chèques vacances
_	adame 🗌 Mademoiselle 🔲 Monsieur 🗌		☐ Je souhaite être informé(e) des suites de ma démarche et recevoir les informations de la CFE-CGC/UNSA :	
Nom :			Mail :	
Prénom :				
CE:		Signature :		
Date :				
:				
À renvoyer à CFE-CGC/UNSA France Télécom Orange				

par courrier: 10/12 rue Saint Amand - 75015 Paris, par mail: info@cfecgc-unsa-ft-orange.org, par fax: 01 40 45 51 57, ou à remettre à vos correspondants CFE-CGC/UNSA.

Vos correspondants CFE-CGC/UNSA

Noël Fayeaux - 06 70 03 56 80 Christian Simon - 06 75 58 38 43 Christian Lamotte - 06 73 98 66 07 Sébastien Crozier - 06 86 27 32 72

24h/24 et 7J/7 ligne SOS salariés

N°Azur 0 810 355 355 PRIX APPEL LOCAL

Cadres et non cadres, plus d'infos sur : www.cfecgc-unsa-ft-orange.org

Comprendre & Agir nos lettres:

Épargne & actionnariat salariés

www.telecoms-media-pouvoir.net

pour vous abonner: secretariat@cfecgc-unsa-ft-orange.org

nos blogs:

www.adeas-ftgroup.org